

Le coup de force du 18 fructidor

le 4 septembre 1797, le Directoire organise un coup d'État contre les royalistes, qui étaient redevenus majoritaires dans les deux Assemblées et menaçaient de revenir à l'Ancien Régime. Avec la chute de Robespierre et l'instauration du Directoire, les Français ont pris acte de la fin de la Terreur et manifesté leur souhait de retrouver la paix civile, militaire et religieuse. Les royalistes, majoritaires dans la population, ont cru en profiter pour restaurer la monarchie, mais leur insurrection a été une première fois matée sans ménagement à Paris, le 13 Vendémiaire an IV (5 octobre 1795), par Napoléon Bonaparte.

Aux élections de 1797, qui renouvellent le tiers des deux assemblées des Cinq Cents et des Anciens, les électeurs confirment leur préférence pour le retour à l'ordre et désignent des députés modérés, favorables au retour de la monarchie, représentée par Louis XVIII. Mais les anciens montagnards de la Convention n'en veulent pas. A l'image du Directeur Barras, beaucoup se sont compromis dans la Terreur. Comme eux, beaucoup de Français ont tiré profit de la Révolution en achetant des biens nationaux. Ils craignent de les perdre. Les Directeurs Barras, Larevellière et Reubell, partisans de la manière forte, renvoient les ministres favorables à la droite dès juillet 1797. Talleyrand et le général Hoche entrent au gouvernement.

Par précaution, ils demandent son appui à Bonaparte, qui combat avec succès les Autrichiens en Italie. Celui-ci doit sa carrière à Barras. Il répond une nouvelle fois présent et envoie au Directoire l'un de ses généraux, Pierre Augereau. Le 17 fructidor, les députés royalistes répliquent en demandant la mise en accusation des Directeurs. Dans la nuit du 17 au 18, Barras, Larevellière et Reubell destituent leurs collègues, Barthélemy et Carnot, jugés trop modérés.. Des affiches placardées dans la capitale dénoncent une collusion entre les royalistes et les Anglais. Le général Augereau encerclent les Conseils avec 12.000 hommes et 40 canons.

Les élections sont annulées dans 49 départements. 53 députés sont déportés. De nouvelles mesures de répression sont prises contre les prêtres réfractaires qui refusent la Constitution civile du clergé et contre les émigrés. La République et le Directoire sont provisoirement sauvés mais ils ne doivent leur salut qu'à l'intervention de l'armée.